

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 21 juin 2017

La douane et les professionnels des vins de Bordeaux s'unissent pour lutter contre la contrefaçon de vin

Une lettre d'intention vient d'être signée ce mercredi 21 juin 2017 entre Allan Sichel, président du CIVB et Rodolphe Gintz, Directeur général des douanes et droits indirects visant à créer un dispositif entièrement nouveau qui sera prochainement apposé sur les bouteilles de vin de Bordeaux pour lutter contre la contrefaçon.

Ce dispositif consistera à remplacer l'actuelle capsule CRD¹ par un projet de sceau de garantie étudié par l'interprofession.

Ce sceau permettra à l'interprofession de garantir l'origine et la traçabilité des vins et au service des douanes et droits indirects d'accéder à l'ensemble de ces informations.

Le CIVB salue la volonté des douanes de soutenir et d'accompagner les opérateurs dans la mise en place de ce projet innovant. Il s'agit d'une avancée significative permettant aux professionnels de valoriser leurs produits dans le respect de la réglementation

Pour la douane, ce projet s'inscrit dans le soutien qu'elle apporte à la filière viti-vinicole. Il complète la démarche de simplification, d'innovation et de sécurisation que la douane met en place au profit de ce secteur économique majeur dont elle assure la gestion. En effet, deuxième secteur excédentaire de la balance commerciale, derrière le secteur aéronautique et devant celui de la parfumerie/cosmétique, la filière viti-vinicole exporte près de 8 milliards d'euros de vins chaque année.

Contacts Presse :

Service de presse de la douane : 01 57 53 42 11- presse@douane.finances.gouv.fr